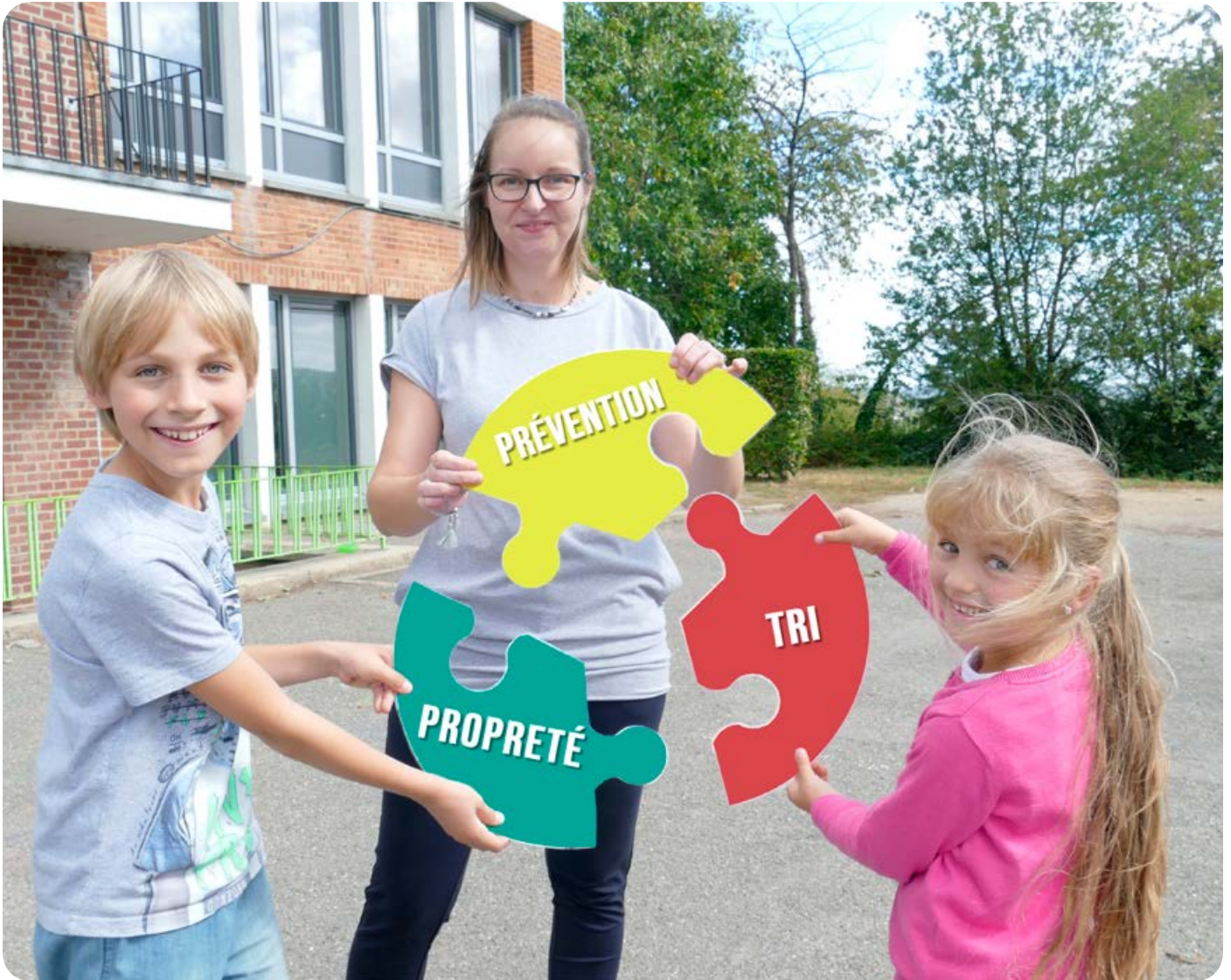


# PARTIE 1

## ON Y CROIT!



*Dans cette partie : la dynamique, la méthodologie, l'enjeu et les conditions du projet.*

### **Quelle philosophie pour la démarche ?**

Une démarche de label, simple et structurée, sérieuse et durable afin de faire de votre établissement "une École Plus Propre".

# I. Mise en contexte

## LABEL 'ÉCOLE PLUS PROPRE' : NOUS NOUS ENGAGEONS POUR MOINS DE DÉCHETS

### OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Faire de la propreté et du tri des axes prioritaires dans les établissements scolaires.
- ✓ Permettre aux écoles d'« enseigner » les gestes propres de manière pratique et ludique.
- ✓ Impliquer les professeurs et la direction, les élèves et leur famille ainsi que le personnel d'entretien dans un projet commun à portée sociétale, éducative et environnementale.

Afin d'offrir de la cohérence dans l'approche, c'est une **démarche globale de la gestion des déchets** qui est proposée dans le cadre de ce label. Ainsi, chaque école aura l'opportunité de travailler sur les 3 axes que sont le **propreté**, le **tri** et la **prévention** des déchets.

Parce qu'une "école plus propre", c'est une école qui réduit ses déchets à la source, qui les trie pour qu'ils soient recyclés et qui met tout en œuvre pour éviter qu'ils ne se retrouvent sur son propre sol ou abandonnés dans l'espace public.

### PARTENARIATS

Dans un contexte d'économie circulaire et de préservation de l'environnement, l'asbl Be WaPP, ensemble pour une Wallonie Plus Propre et Fost Plus ont décidé de s'associer pour financer ce projet. Afin de le mener à bien sur le terrain, ils ont choisi de collaborer avec les intercommunales de gestion de déchets, la Copidec et l'asbl GoodPlanet.



Les coordonnées des personnes de contact sont reprises à l'annexe 1.1.

### PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

- ✓ L'initiative est proposée à toutes écoles fondamentales et secondaires de Wallonie, toutes tailles, tous types d'enseignement et tous réseaux confondus.
- ✓ Les actions visent les classes, les espaces partagés (cour de récréation, réfectoire, couloirs...) ainsi que les abords de l'école.

## LE PRINCIPE

- ✓ L'école constitue une « TEAM » représentative de la communauté scolaire et réalise un audit de la situation en matière de déchets.
- ✓ Après avoir identifié les problèmes, elle choisit le lieu sur lequel elle va concentrer ses actions durant l'année scolaire (les classes, les espaces partagés ou les abords de l'école).
- ✓ Elle met sur pied un plan d'actions et le soumet pour approbation.
- ✓ Durant toute l'année scolaire, l'école veille à mettre en œuvre son plan et informe la communauté scolaire (personnel et enseignant) de même que les parents.
- ✓ En fin d'année, elle évalue les résultats de ses actions et réfléchit aux pistes de pérennisation.
- ✓ Une évaluation externe offre la possibilité d'être labellisée « École Plus Propre ».



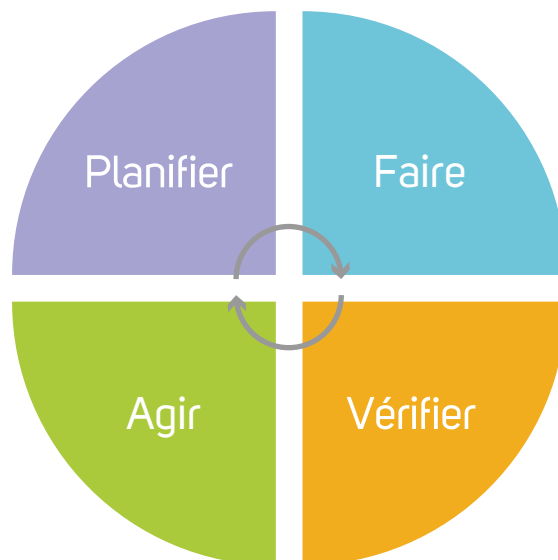
## CONDITIONS POUR SE LANCER DANS LA DÉMARCHE « ÉCOLE PLUS PROPRE »

- ✓ Bénéficier du soutien de la direction de l'établissement ;
- ✓ Mettre en place une équipe représentative, reconnue et soutenue dans sa mission (la TEAM). Cette TEAM portera le projet tout au long de l'année scolaire et sera composée d'élèves, d'enseignants, de la direction, d'un membre du personnel d'entretien, d'un représentant des parents... ;
- ✓ Respecter le planning tel qu'expliqué au point G ;
- ✓ S'engager dans un processus d'amélioration de la gestion des déchets pour **un cycle de 3 années scolaires** ;
- ✓ S'engager à sensibiliser les élèves via une animation adaptée au niveau d'enseignement (maternel, primaire ou secondaire) ;
- ✓ Participer avec au moins avec 1 groupe/1 classe au Grand Nettoyage ou à une opération de nettoyage.



## II. Méthodologie

**DANS SA DÉMARCHE, L'ÉTABLISSEMENT SUIT LE CYCLE « PLANIFIER-FAIRE-VÉRIFIER-AGIR » REPRÉSENTÉ PAR LA ROUE DE DEMING.**



### 1. Planifier :

réalisation d'un « audit propreté – tri - prévention » par l'établissement, sur base d'une démarche proposée et flexible.

### 3. Vérifier :

en se basant sur les objectifs de son plan d'actions, chaque établissement vérifie les résultats de ses démarches et procède à une auto-évaluation via un 2<sup>ème</sup> audit.

### 2. Faire :

définition, planification des différentes étapes et mise en œuvre par l'établissement d'un plan d'actions cohérent<sup>1</sup> et reposant sur des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables.

### 4. Agir :

- chaque établissement recommence un cycle dans une logique d'amélioration continue.
- les bonnes pratiques identifiées dans les établissements engagés sont partagées dans une optique de généralisation et d'adaptation de la démarche dans d'autres établissements.

Chaque établissement entreprend, par année scolaire, au moins une action dans chaque pilier (propreté-tri-prévention) au niveau du lieu qu'elle a choisi en début d'année (les classes, les espaces partagés ou les abords de l'école). Chacun de ces 3 lieux est concerné par une année scolaire sans que l'ordre ne soit prédéfini. En bref, chacune des 3 années d'accompagnement concernera un lieu différent.

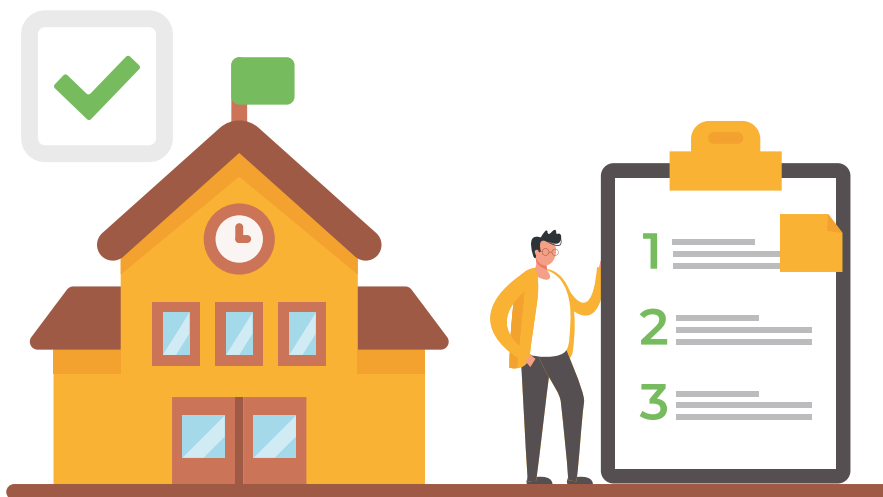
**Dans l'optique d'une amélioration continue**, ces actions peuvent s'ancrent dans le quotidien de l'établissement et/ou lors de moments 'extraordinaires' (par exemple fancy-fair, voyage scolaire...) mais aussi en dehors de l'école en partenariat avec le voisinage, la commune...

<sup>1</sup> Cohérence avec l'identité de l'établissement concerné et les résultats de l'audit

### III. Projet autonome ou projet accompagné

Chaque année, un certain nombre d'écoles sont sélectionnées à la suite d'un appel à candidatures et sur base d'un formulaire à remplir sur le site Internet [monecolepluspropre.be](http://monecolepluspropre.be). Ce choix s'opère de manière à représenter de manière équitable chaque région, réseau et niveau d'enseignement (en fonction des dossiers introduits).

La motivation des équipes sert à départager les établissements retenus. Les écoles sélectionnées bénéficient de **l'accompagnement d'un expert de terrain (un membre d'une intercommunale de gestion des déchets ou un animateur de l'asbl GoodPlanet), d'un suivi personnalisé ainsi que d'un soutien financier** pour mettre en place leur plan d'actions. Les établissements qui souhaitent s'engager sur la voie d'une École Plus Propre sans accompagnement extérieur peuvent fonctionner en toute autonomie en suivant la méthodologie expliquée sur la **plate-forme** dédiée à cette initiative.



### IV. Méthodologie simplifiée et accompagnement réparti sur 3 ans

Une première phase-pilote a eu lieu de février à juin 2019 avec 10 écoles. Une seconde phase-pilote s'est tenue durant l'année scolaire 2019-2020 à une plus grande échelle (50 écoles sélectionnées).

L'accompagnement des écoles se déroule sur 3 années scolaires. En effet, agir sur la propreté, le tri et la prévention dans les classes, les lieux partagés et les abords de l'école demande du temps. Un accompagnement dégressif est proposé aux écoles afin de les guider vers l'autonomie. Cet accompagnement se décline en périodes sur le terrain et en périodes de suivi administratif (soutien téléphonique et par mail).

- ✔ Environ 3 demi-jours d'accompagnement sur le terrain seront dédiés aux écoles en 'année 1'.
- ✔ Environ 1 à 2 demi-jours d'accompagnement sur le terrain en 'année 2'.
- ✔ Environ 1 demi-jour d'accompagnement sur le terrain en 'année 3'.

NB : la répartition entre les périodes sur le terrain et le temps de suivi administratif peut varier d'une école à l'autre en fonction de la réalité et des besoins de l'école (à l'appréciation de l'accompagnateur de terrain).

## V. Outils

### ACCESSIBLES À TOUS :

- ✓ Une **plate-forme** en ligne (monecolepluspropre.be) permet de suivre l'état d'avancement de son projet, d'avoir sous la main tous les outils disponibles et d'échanger avec les établissements participants.
- ✓ Des **vidéos tutorielles** présentant la méthodologie et les outils disponibles.
- ✓ Un **dossier pédagogique d'accompagnement** est à la disposition des écoles. Celui-ci est composé de 3 parties distinctes avec, dans chacune d'elle, des outils pratiques repris en annexe (version papier disponible sur demande).
- ✓ Un **compteur** (clic') permettant de compter les déchets lors des phases d'audit (disponible sur demande, max. 4 par école).



### POUR LES ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS UNIQUEMENT :

- ✓ Une  **demi-journée de formation**  est proposée à toutes les écoles en début d'année scolaire dans le but de présenter la méthodologie et les outils disponibles. Un représentant de chaque école engagée dans le projet y sera convié. La participation à cette journée de formation sera un prérequis pour la poursuite du processus.
- ✓ Un  **accompagnement de terrain et un suivi personnalisé** .
- ✓ Une  **bourse**  de +/- 1 000 € (en fonction de la taille de l'école) permet de financer des infrastructures de propreté/tri/prévention\*.

*\*Pour plus d'infos consultez la liste des dépenses éligibles en annexe 1.3*

## VI. Labellisation

Une évaluation externe est proposée à plusieurs moments dans le processus. Selon les résultats obtenus, l'établissement scolaire pourra être labellisé « École Plus Propre ».

Au-delà des scores, le plus important reste la démarche entreprise. Un discours encourageant, motivant, est favorisé. Les initiatives, même non abouties dans l'immédiat, sont valorisées via un prix d'encouragement. Les écoles qui ont atteint un certain résultat sont distinguées et célébrées.

La labellisation est proposée pour...

- ✓ reconnaître les efforts entrepris (reconnaissance par un organisme externe), et récompenser toutes les parties prenantes ;
- ✓ communiquer vers un public interne (vers l'ensemble du personnel et des élèves mais aussi vers les parents, le PO...) et externe (avec une reconnaissance à la clé) et ainsi sensibiliser d'autres acteurs (commune, voisinage...);
- ✓ dynamiser une mise en action et/ou entretenir une dynamique entreprise en se fixant un objectif ;
- ✓ offrir un regard externe aux établissements, une perspective complémentaire et inspirante pour aller plus loin.



## VII. Planning

### EN VUE D'UNE LABELLISATION, ...

#### ÉCOLE EN 'ANNÉE 1'



1. **Septembre,**  
l'établissement s'inscrit officiellement auprès de Be WaPP/Fost Plus via le site internet « monecolepluspropre.be ».
2. **Début octobre,**  
les établissements sont sélectionnés et avertis. Ce choix se fera de manière à ce que chaque région, chaque réseau et chaque niveau d'enseignement soit représenté de manière équitable (en fonction des dossiers introduits). La motivation des équipes servira à départager les établissements retenus.
3. **Mi-octobre,**  
un membre de chaque TEAM assiste à la formation donnée par Be WaPP/Fost Plus.
4. **Entre octobre et décembre,**
  - la TEAM bénéficie d'un premier demi-jour d'accompagnement et entame son 1<sup>er</sup> audit ;
  - dans la lignée des constats révélés par l'audit, la TEAM propose 3 actions pour améliorer la situation d'un lieu 'problématique'.
5. **En janvier,**  
la TEAM reçoit une deuxième visite de l'accompagnateur de terrain afin de discuter et de valider les actions proposées.  
Au plus tard fin janvier, l'établissement envoie son plan d'actions à Be WaPP/Fost Plus qui le valide ou proposent des pistes d'améliorations. Dès ce moment, l'établissement peut faire appel à la bourse mise à sa disposition après avoir reçu la validation des dépenses.  
  
**En février** (ou au plus tard 4 semaines après la 2<sup>e</sup> visite),  
la TEAM bénéficie de conseils lors d'une 3<sup>e</sup> visite afin de mettre en œuvre son plan d'actions et de réfléchir au plan de communication.  
NB : la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> visite peuvent se dérouler le même jour en fonction des disponibilités.
6. **De février à avril,**  
l'établissement concrétise son plan d'actions et partage son expérience.
7. **En avril**  
l'établissement bénéficie d'un dernier ½ jour d'accompagnement en vue d'évaluer ses actions et de procéder à son 2<sup>e</sup> audit (interne et externe).
8. **Au plus tard mi-mai,**  
l'établissement communique son bilan à Be WaPP/Fost Plus.
9. **Durant la deuxième quinzaine de mai,**  
les résultats des différents établissements sont mesurés.
10. **Fin mai-début juin,**  
les établissements lauréats reçoivent le label 'École Plus Propre' pour autant que les conditions minimales soient atteintes.

## ÉCOLE EN 'ANNÉE 2' ET 'ANNÉE 3'



### 1. Dès septembre,

l'accompagnateur reprend contact avec la TEAM et fixe une première visite.  
Un membre de chaque TEAM assiste à la formation donnée par Be WaPP/Fost Plus.

### 2. Septembre- octobre,

la TEAM actualise ses données sur la plate-forme (administratives 'Mon compte' et liées à 'l'implantation'), fait le point sur les dépenses liées à la bourse et analyse les actions mises en place l'année scolaire précédente. Ensuite, elle réfléchit comment pérenniser ce qui a fonctionné.

### 3. Octobre-novembre-décembre,

la TEAM pérennise ses actions et communique sur celles-ci. Ensuite, elle réfléchit à 3 nouvelles actions à mettre en place pour cette année scolaire.

### 4. Entre décembre et janvier,

une 2ème visite de l'accompagnateur est prévue afin d'évaluer les actions du premier semestre et de valider les actions à entreprendre au second semestre.

### 5. De janvier à avril,

la TEAM pérennise les actions du premier semestre. Elle concrétise 3 nouvelles actions tout en communiquant son expérience.

### 6. En avril,

l'établissement bénéficie d'une dernière visite en vue d'évaluer ses actions et de procéder à son 2° audit (interne et externe).

### 7. Au plus tard mi-mai,

l'établissement communique son bilan à Be WaPP/Fost Plus.

### 8. Durant la deuxième quinzaine de mai,

les résultats des différents établissements sont mesurés.

### 9. Fin mai-début juin,

les établissements lauréats reçoivent le label 'École Plus Propre' pour autant que les conditions minimales soient atteintes.

NB : pour connaître les dates précises des différents moments-clés du processus de labellisation, rendez-vous sur la plate-forme. Vous y trouverez également plus de détails quant aux missions à réaliser par la TEAM entre chaque visite.





## VIII. Quelles conditions pour recevoir le label "École Plus Propre" ?



- ✓ Adopter une **méthodologie participative, active et responsabilisante**.
- ✓ Adopter une démarche **d'amélioration continue** qui suit le cycle « planifier-faire-vérifier-agir » durant 3 ans.
- ✓ Impliquer les différentes parties prenantes de l'école et mettre en place des actions de sensibilisation mais aussi **une réflexion quant à la pérennisation** du projet.
- ✓ Mettre en place un **plan d'actions cohérent** en fonction des constats identifiés lors de l'audit.
- ✓ Mener au minimum une action de **prévention**, une action de **tri**, et une action concernant la **propreté dans le lieu choisi (classe, espaces partagés ou abords de l'école)**.
- ✓ Atteindre des résultats suffisants par rapport aux objectifs du plan d'actions. Ces objectifs viseront une **amélioration concrète de la propreté et du tri** au sein et/ou aux abords de l'école.
- ✓ Assurer une **communication** claire, accessible et adaptée au(x) public(s) concerné(s), en interne et vers l'extérieur, concernant les actions entreprises et sur les résultats obtenus.

*Critères d'évaluation en annexe 1.2*

## IX. Quelles conditions pour utiliser le label ?

Le label « École Plus Propre » est une propriété de Be WaPP/Fost Plus. Ils sont les seuls organismes qui peuvent officiellement l'octroyer, en concertation avec le responsable de l'accompagnement de terrain.

- A.** L'obtention et l'utilisation du label sont gratuites pour les établissements.
- B.** L'établissement attend la confirmation de l'octroi du label avant de l'utiliser.
- C.** Chaque utilisation du label spécifie l'année d'octroi -par ex : École Plus Propre 2020- ou les années d'octroi -par ex : École Plus Propre 2020, 2021, 2022.
- D.** Sur une page Internet, la mention du label est toujours accompagnée d'un lien hypertexte renvoyant vers le site [monecolepluspropre.be](http://monecolepluspropre.be).
- E.** Sur les réseaux sociaux, la mention du label est toujours accompagnée des hashtags #BeWaPP #FostPlus et #ÉcolePlusPropre.

